

Secrétariat général

Circulaire n° 2006-37 du 23 mai 2006 relative à divers indices et index : ingénierie, produits de marquage routier, transport routier, végétaux et graines, bâtiment, travaux publics

NOR : EQUG0611240C

[Annexe imprimable au format PDF](#)

Le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer à Monsieur le vice-président du conseil général des ponts et chaussées ; Messieurs les coordonnateurs des missions d'inspection générale territoriale ; Monsieur le chef de la mission interministérielle d'inspection du logement social ; Monsieur le coordonnateur de la mission d'inspection spécialisée des ouvrages d'art ; Messieurs les directeurs d'administration centrale ; Monsieur le président de la mission de contrôle des sociétés concessionnaires d'autoroutes ; Monsieur le chef de l'inspection du travail des transports ; Monsieur le haut fonctionnaire de défense ; Madame et messieurs les préfets de région (directions régionales de l'équipement, délégations régionales du tourisme, centres d'études techniques de l'équipement de Méditerranée, du Sud-Ouest, de Nord-Picardie, de Lyon, de l'Est, de l'Ouest et de Normandie-Centre [centres interrégionaux de formation professionnelle d'Aix-en-Provence, Arras, Clermont-Ferrand, Mâcon, Nancy, Nantes, Paris, Rouen, Toulouse et Tours] laboratoires est et ouest parisiens, services de la navigation du Nord-Est, du Nord - Pas-de-Calais, Rhône-Saône, de la Seine, de Strasbourg et de Toulouse, services maritimes et de navigation de Gironde, du Languedoc-Roussillon et à Nantes, services spéciaux des bases aériennes du Sud-Est, du Sud-Ouest et d'Ile-de-France) ; Mesdames et Messieurs les préfets de départements (directions départementales de l'équipement, directions de l'équipement de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon, direction de l'urbanisme, du logement et de l'équipement, services maritimes du Nord, de la Seine-Maritime, des ports de Boulogne-sur-Mer et de Calais, des Bouches-du-Rhône) ; Messieurs les directeurs des ports autonomes de Dunkerque, du Havre et du Havre-Antifer, de Marseille, de Rouen, de Nantes-Saint-Nazaire, de Bordeaux, de Strasbourg, de Paris et de la Guadeloupe ; Monsieur le directeur de l'école nationale des ponts et chaussées ; Monsieur le directeur de l'école nationale des travaux publics de l'État ; Monsieur le directeur de l'école nationale des techniciens de l'équipement et messieurs les directeurs des établissements d'Aix-en-Provence et de Valenciennes de l'école nationale des techniciens de l'équipement ; Monsieur le président du conseil national des transports ; Monsieur le directeur du centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques ; Monsieur le directeur du service d'études et d'aménagement touristique de la montagne ; Monsieur le directeur du centre d'études des tunnels ; Monsieur le directeur du centre national des ponts de secours ; Monsieur le directeur du service d'études techniques des routes et autoroutes ; Monsieur le directeur du service technique des remontées mécaniques et des transports guidés ; Monsieur le directeur du centre d'études techniques maritimes et fluviales ; Monsieur le directeur du laboratoire central des ponts et chaussées ; Monsieur le directeur du service technique des bases aériennes ; Monsieur le secrétaire général du secrétariat général au tunnel sous la Manche.

Je vous notifie ci-joint les valeurs :

- de l'index Ingénierie créé par le communiqué publié au *Journal officiel* du 1^{er} mars 1974 ;
- de l'index PMR (produits de marquage routier) ;
- de l'indice transport routier (TR) ;
- de l'indice frais divers (FD) ;
- des indices FP (fournitures de végétaux) et FG (fournitures de graines) ;
- des index bâtiments nationaux BT et des index travaux publics nationaux TP du mois de février 2006.

Pour le ministre et par délégation :

*Le directeur des affaires
économiques
et internationales,
D. Bureau*

INDEX BÂTIMENT (1)

Valeur des index bâtiments nationaux
pour le mois de février 2006
(Base 100 : janvier 1974)

DÉFINITION
CODE
VALEUR

Tous corps d'état BT 01 709,8
Terrassements BT 02 703,7
Maçonnerie et canalisations, à l'exception de : ossature, béton armé, carrelage, revêtements et plâtrerie :
Blocs et briques (6) BT 03 715,3
Ossature, ouvrages en béton armé BT 06 669,6
Ossature et charpentes métalliques BT 07 546,7
Plâtrerie (cloisons et enduits) BT 08 690,8
Carrelage et revêtement céramique BT 09 636,5
Revêtements en :
Plastique BT 10 895,3 Textiles (fibres artificielles ou synthétiques) (2) BT 11 760,7 Moquette (fibres naturelles) (2) BT 12 646,2 Mosaïque en bois collé BT 13 602,5 Plaque de pierre naturelle sciée et produits assimilés BT 14 720,0
Charpente bois en :
Résineux de pays BT 15 466,7 Résineux d'importation BT 16 523,2 Chêne BT 17 505,0
Menuiserie bois et sa quincaillerie :
Intérieure (bois résineux, y compris cloisons) BT 18 646,3
Extérieure et escaliers, en :
Bois tropicaux BT 19 697,6 Chêne BT 20 606,1 Résineux d'importation BT 21 606,6 Résineux de pays BT 22 589,1
Parquets en :
Résineux d'importation BT 23 389,2 Résineux de pays BT 24 531,8 Feuillus BT 25 558,5
Fermetures de baies en :
Plastique (3) BT 26 564,7 Aluminium BT 27 596,6 Métal ferreux BT 28 602,2
Couverture et accessoires en :
Ardoises de schiste BT 30 744,3 Tuiles en terre cuite BT 32 598,0 Tuiles en béton BT 33 668,2 Zinc et métal (sauf cuivre) (4) BT 34 585,5 Bardeaux d'asphalte BT 35 573,5
Plomberie sanitaire (y compris appareils) BT 38 901,5
Chauffage central (à l'exclusion de chauffage électrique) BT 40 804,2
Ventilation et conditionnement d'air BT 41 588,6
Menuiserie en :
Acier et serrurerie BT 42 589,6 Alliage d'aluminium BT 43 600,3
Vitrerie, miroiterie (5) BT 45 772,1
Peinture, tenture BT 46 760,6
Electricité BT 47 896,0
Ascenseurs BT 48 773,3
Couverture et bardage en tôles d'acier, revêtement, étanchéité BT 49 139,6
Rénovation, entretien tout corps d'état BT 50 150,8
Menuiseries PVC BT 51 134,7
Imperméabilité de façades BT 52 128,9
Etanchéité asphalte multicouche BT 53 129,5

Valeur de l'indice salaire national (base 100 : octobre 1979) du mois de janvier 2006 (406,4), utilisée pour le calcul des index BT du mois de février 2006.

(1) Utilisation des index bâtiment (voir circulaire n° 78-118 du 5 septembre 1978).

(2) Note concernant les index BT 11 et BT 12 (voir circulaire n° 77-161 du 14 novembre 1977).

(3) L'index BT 26 est également applicable aux fenêtres en plastique.

(4) Compte tenu de sa structure, l'index BT 34 doit être utilisé exclusivement pour les révisions de travaux de couverture en zinc.

L'index BT 52 sera utilisé pour la révision des marchés relatifs à l'imperméabilité de façades.

L'index BT 53 résulte de la fusion des index BT 36 et BT 37 (cf. circulaire n° 98-54 du 20 mai 1998).

(5) L'index BT 44 (vitrerie) est fusionné avec l'index BT 45 (miroiterie) ; il en résulte un index unique appelé BT 45 vitrerie-miroiterie publié à partir des index BT de février 2003 (cf. circulaire du 27 mai 2003).

(6) L'index BT 03 (maçonnerie et canalisation en béton) est fusionné avec l'index BT 04 (maçonnerie et canalisation en briques) ; il en résulte un index unique appelé « BT 03 » maçonnerie, blocs et briques publié à partir des index BT de juillet 2003 (cf. circulaire n° 2003-67 du 27 octobre 2003).

L'index BT 04 est supprimé.

LES INDEX DU BÂTIMENT

ÉVOLUTION DE L'INDEX BT 01

Evolution mensuelle :

Evolution annuelle :

Février 2006 709,8 Février 2006 709,8

Janvier 2005 707,2 Février 2005 682,4

Variation

+ 0,37 % Variation

+ 4,02 %

ÉVOLUTION DE L'INDICE SALAIRE UTILISÉ

Evolution mensuelle :

Evolution annuelle :

Février 2006 406,4 (valeur janvier 2006) Février 2006 406,4 (valeur janvier 2006)

Janvier 2005 391,6 (valeur décembre 2005) Février 2005 392,5 (valeur janvier 2005)

Variation

+ 3,78 % Variation

+ 3,54 %

INDEX TRAVAUX PUBLICS (1)

Valeur des index travaux publics nationaux
pour le mois de février 2006

(Base 100 : janvier 1974)

DÉFINITION

CODE

VALEUR

Index général tous travaux TP 01 547,2

Ouvrages d'art en site terrestre, fluvial ou maritime et fondations spéciales TP 02 543,3

Terrassements généraux TP 03 567,9

Sondages et forages TP 04 508,3

Travaux en souterrains traditionnels (1) TP 05a 108,4

Travaux en souterrains en tunnelier (1) TP 05b 108,8

Draguages fluviaux TP 06 501,2

Routes et aérodromes avec fournitures TP 08 579,3

Routes et aérodromes sans fournitures TP 08 bis 580,1

Travaux d'enrobés TP 09 648,3

Travaux d'enrobés (fabrication et mise en œuvre sans fournitures) TP 09 bis 568,9

Travaux d'entretien des voiries et aérodromes TP 09 ter 149,7

Canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau avec fourniture tuyaux (2) TP 10a 108,6

Canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau sans fourniture tuyaux TP 10 bis 589,8

Canalisations grande distance et irrigation avec fourniture de tuyaux (3) TP 11 113,4

Réseaux d'électrification TP 12 488,9

Charpentes et ouvrages d'art métalliques TP 13 439,7

Travaux immergés par scaphandriers TP 14 110,9

(1) L'index TP 05 a été décomposé en 2 index (TP 05 a « les travaux traditionnels » et TP 05 b « les travaux au tunnelier »).

(2) L'index TP 10 a remplace les index TP 10-1, TP 10-3, TP 10-4, TP 10-5.

(3) L'index TP 11 remplace les index TP 11-1, TP 11-2, TP 11-4 et TP 11-5.

Suppression des index TP 05, TP 07, TP 10-1, TP 10-3, TP 10-4, TP 10-5, TP 11-1, TP 11-2, TP 11-4, TP 11-5.

LES INDEX DES TRAVAUX PUBLICS

ÉVOLUTION DE L'INDEX TP 01

Evolution mensuelle :

Evolution annuelle :

Février 2006 547,2 Février 2006 547,2

Janvier 2006 544,6 Février 2005 514,7

Variation

+ 0,48 % Variation

+ 6,31 %

INDICE TRANSPORTS ROUTIERS « TR »

Base 100 : janvier 1988

(Cf. circulaire du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie du 5 octobre 1987, JO du 24 octobre 1987, et décret n° 88-638 du 6 mai 1988 abrogeant la tarification routière obligatoire [TRO], à compter du 1^{er} janvier 1988)

Février 2005 154,4

Mars 2005 156,2

Avril 2005 158,1

Mai 2005 157,5

Juin 2005 158,4

Juillet 2005 160,0

Août 2005 160,5

Septembre 2005 161,6

Octobre 2005 163,4

Novembre 2005 161,9

Décembre 2005 161,1

Janvier 2006 162,2

Février 2006 162,2

FRAIS DIVERS

Février 2005 104,4

Mars 2005 104,5

Avril 2005 104,0

Mai 2005 103,7

Juin 2005 103,5

Juillet 2005 104,1

Août 2005 104,3

Septembre 2005 103,7

Octobre 2005 103,5

Novembre 2005 103,2

Décembre 2005 103,7

Janvier 2006 103,0

Février 2006 103,4

TRAVAUX D'ESPACES VERTS, D'AIRES DE SPORTS ET DE LOISIRS

(Cf. circulaire n° 81-46 du 11 mai 1981)

FG (fourniture de graines)

Février 2005 108,4 Mars 2005 108,4 Avril 2005 114,3 Mai 2005 114,3 Juin 2005 114,3 Juillet 2005 121,4 Août 2005 121,4
Septembre 2005 121,4 Octobre 2005 102,2 Novembre 2005 102,2 Décembre 2005 102,2 Janvier 2006 105,5 Février 2006
105,5

FP (fourniture de plantes)

De septembre 1989 à août 1990 184,2 De septembre 1990 à août 1991 197,0 De septembre 1991 à août 1992 202,9 De septembre 1992 à août 1993 212,6 De septembre 1993 à août 1994 217,0 De septembre 1994 à août 1995 214,5 De septembre 1995 à août 1996 213,6 De septembre 1996 à août 1997 215,0 De septembre 1997 à août 1998 220,3 De septembre 1998 à août 1999 245,1 De septembre 1999 à août 2000 266,0 De septembre 2000 à août 2001 275,1 De septembre 2001 à août 2002 291,3 De septembre 2002 à août 2003 304,9 De septembre 2003 à août 2004 328,6 De septembre 2004 à août 2005 355,1 De septembre 2005 à août 2006 381,9

INDEX INGÉNIERIE

Par communiqué publié au *BOCCRF* du 15 juin 2004, il a été annoncé la fin du calcul et de la publication des cinq indices « produits et services divers » (PSD). Des combinaisons adéquates d'indices INSEE remplacent chaque PSD.

L'index ingénierie est calculé suivant les indices et pondérations suivants :

- l'indice SYNTEC pour une part de 70 %.

Le Psd D (30 % de l'index ingénierie) est remplacé par :

- l'indice ICC pour une part de 3 % ;

- l'indice TCH pour une part de 14,1 % ;

- l'indice EBIQ pour une part de 12,9 %.

Février 2005 707,3

Mars 2005 710,1

Avril 2005 711,3

Mai 2005 713,2

Juin 2005 715,1

Juillet 2005 716,9

Août 2005 718,1

Septembre 2005 719,8 Octobre 2005 720,4 Novembre 2005 718,9 Décembre 2005 719,5 Janvier 2006 721,3 Février 2006 722,0

INDEX PRODUITS DE MARQUAGE ROUTIER

(Application de la circulaire n° 99-09 du 4 février 1999 relative au remplacement de l'indice PM (produits de marquage) par l'index PMR (produits de marquage routier)

PMR (produits de marquage routier)

Base 100 : novembre 1998

Octobre 2004 136,6 Novembre 2004 139,7 Décembre 2004 139,7 Janvier 2005 139,7 Février 2005 141,0 Mars 2005 141,0

Avril 2005 141,0 Mai 2005 141,8 Juin 2005 141,8 Juillet 2005 141,8 Août 2005 140,1 Septembre 2005 140,1 Octobre 2005 140,1